

217C2220
FR0010567032-FS0927

22 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

ACCES INDUSTRIE

(Alternext)

Par courriers reçus le 21 septembre 2017, la société par actions simplifiée AI Holding¹ (19 avenue de l'Opéra, 75001 Paris), a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 15 septembre 2017, par l'intermédiaire des sociétés Financière Accès Industrie et Accès Investissements qu'elle contrôle, les seuils de 50% du capital et des droits de vote et 95% des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire desdites sociétés, 5 540 067 actions ACCES INDUSTRIE représentant 10 466 327 droits de vote, soit 91,68% du capital et 95,03% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|----------------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Financière Accès Industrie | 4 686 710 | 77,56 | 9 373 420 | 85,10 |
| Accès Investissements | 239 550 | 3,96 | 479 100 | 4,35 |
| AI Holding | 613 807 | 10,16 | 613 807 | 5,57 |
| Total | 5 540 067 | 91,68 | 10 466 327 | 95,03 |

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de la totalité des actions des sociétés Financière Accès Industrie et Accès Investissements par la société AI Holding³.

¹ Société contrôlée par les fonds professionnels de capital investissement Parquest Capital II A FPCI, Parquest Capital II B FPCI et Parquest Capital II C FPCI, représentés par leur société de gestion, la société par actions simplifiée Parquest Capital.

² Sur la base d'un capital composé de 6 042 898 actions représentant 11 014 053 droits de vote, sur la base du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué diffusé le 20 septembre 2017 par les sociétés Parquest Capital et ACCES INDUSTRIE.